

Note de politique sociale 2019 – 2024

1. Introduction

Vivre à RENDEUX, c'est promouvoir le **vivre ensemble** dans un environnement de bien-être, de partage et de solidarité au cours des différentes étapes de la vie.

La politique sociale pour la période 2019-2024 s'articulera autour des axes suivants :

Vivre ensemble, s'épanouir à Rendeux, se déplacer, c'est aussi **profiter des services** à différents moments importants de sa vie (*accueil de l'enfance, soins et hébergement des aînés, enseignement, médecine, sport, culture, ...*). Il faut poursuivre la mise en place de ces services et les implanter au centre de la Commune afin qu'ils soient facilement accessibles à tous.

Ces différents axes seront complétés au fil des années et des besoins qui se manifesteront. Nous devons y être attentifs mais surtout réceptifs.

Dans le cadre des synergies CPAS-Commune, certaines actions seront réalisées en collaboration avec la Commune.

2. Les différents axes.

- « **vivre ensemble** », développer la solidarité, l'éducation et la culture

▪ **La vie associative**

- ✓ Finaliser un espace de rencontre et de convivialité au rez de chaussée de l'Espace SCHERES, destiné aux comités des Aînés des différentes sections de la commune ;
- ✓ Prévoir la création d'une « maison communautaire » ;
- ✓ Soutenir les actions du Comité consultatif des Aînés et les encourager dans leurs actions et activités.

▪ **La solidarité**

- ✓ Mettre en place, avec différents partenaires, un réseau « *Solidarité* » de manière à nouer un contact régulier avec les personnes esseulées ;
- ✓ Porter une attention particulière aux personnes en difficultés (C.P.A.S., l'A.L.E, service « *handicontact* »,...)

- ✓ Poursuivre la réalisation de logements publics destinés aux personnes précarisées.

▪ **La culture**

- ✓ Remettre sur pied un Comité culturel afin de proposer des activités et des spectacles pour les différentes couches de la population, que ce soit pour les jeunes, les adolescents, les adultes ou les personnes âgées ;
- ✓ Promouvoir la culture pour les personnes précarisées au moyen de tarifs préférentiels (cellule « art 27 »)
- ✓ Valoriser le folklore, les traditions et l'histoire locale

Poursuivre la mise en place de services et infrastructures facilement accessibles à tous

▪ **Les aînés**

- ✓ Poursuivre les services d'aides aux personnes à domicile (*service repas, service d'aides ménagères, services d'aides familiales,...*) ;
- ✓ Dynamiser le service lavoir-repassage *par l'organisation de la prise en charge et la remise du linge à domicile.*
- ✓ *Aménager des logements adaptés aux seniors : rénover la villa de Mme Colette Strymes à Ronzon et construire de nouveaux bâtiments dans la propriété adjacente ;*
- ✓ Etudier la création d'un centre d'accueil de jour pour les aînés ;
- ✓ Conclure des partenariats avec d'autres CPAS et/ou communes dans le cadre de l'hébergement en maison de repos ;
- ✓ Organiser des moments de rencontres conviviaux et des excursions adaptées aux aînés.

▪ **La santé**

- ✓ Concrétiser le projet de construction d'un cabinet rural médical : *infrastructure partagée par des médecins et des professions médicales ;*
- ✓ Mettre sur pied des projets de santé publique avec la Commission communale de la Santé (organiser des collectes de sang, des soirées de conférence,...) ;
- ✓ Maintien et poursuite sous différentes formes de l'opération Télévie.

▪ **Le sport**

- ✓ Installer un parcours « Vita » pour tous dans le cadre de la liaison de l'Espace Scheres et l'Ecole communale ;
- ✓ Etendre le projet « *Je cours pour ma forme* » à la marche et au vélo.

▪ **Le logement**

- ✓ Créer des logements dans lesquels les jeunes et les aînés pourraient vivre ensemble dans un souci d'aide et de solidarité.

Assurer une mobilité partagée

- ✓ Maintenir les services d'aides à la mobilité (« Les Passagers du pays », le service pour PMR « Forum de la mobilité », ...)
- ✓ Solliciter la création de plus de trottoirs lors des réfections des voiries et penser à installer plus de bancs publics.

Impliquer le citoyen dans la vie communale

- ✓ Inciter les Aînés à participer aux activités développées par le CPAS, le Conseil communal consultatif des aînés et la Commission de la santé

